TD CEE 1 : Texte et discours

📄 Définition

Le texte est une **unité de communication complète**, produite par un locuteur, structurée autour d'un **sujet**, d'une **intention** et d'une **organisation linguistique cohérente**. Il peut être oral ou écrit. Il est le **résultat** d'un acte de discours.

Caractéristiques d'un texte :

- **Cohérence thématique** : toutes les phrases tournent autour d'un même sujet.
- **Cohésion linguistique** : les phrases sont reliées par des connecteurs, des reprises, des pronoms.
- **Finalité communicative** : informer, raconter, convaincre, etc.

Jean-Michel Adam, *La linguistique textuelle*, 1999, considère que « Le texte est une unité de langage constituée d'un ensemble de phrases organisées selon des règles de cohésion et de cohérence. Pour lui, elle est :
- Fini : il a un début et une fin.
- Structuré : il suit une organisation interne (introduction, développement, conclusion, etc.).
- Autonome : il peut être lu indépendamment de son contexte de production.
- Cohérent : il développe un thème ou une intention de manière logique.
- Cohésif : il utilise des connecteurs, des reprises anaphoriques, etc.

✍ Exemples de textes

- Un article de presse
- Une lettre administrative
- Un conte
- Un mode d'emploi
- Une dissertation

Distinction avec le discours

Le texte est le produit observable, tandis que le discours est l'activité de production du texte dans une situation de communication. Pour Charaudeau « Le texte est le résultat d'un acte de discours. » (Patrick Charaudeau, Le discours d'information médiatique, 1997). Ainsi, un même texte peut être analysé comme discours si on prend en compte :

- *Qui parle ?*
- *À qui ?*
- *Pourquoi ?*
- *Dans quel cadre ?*

📚 Exemple d'analyse

Prenons une lettre de motivation :

- **En tant que texte :** elle suit une structure (introduction, développement, conclusion), utilise des connecteurs, respecte des normes typographiques.
- **En tant que discours :** elle est produite par un locuteur (le candidat), adressée à un destinataire (le recruteur), avec une intention (convaincre), dans un cadre institutionnel (recherche d'emploi).

2. Le discours : une parole située

Le discours, c'est **le texte replacé dans sa situation d'énonciation**. C'est l'acte par lequel un locuteur produit un texte dans un contexte social donné.

Le discours implique :

- un **locuteur** (qui parle ou écrit),
- un **destinataire** (à qui l'on s'adresse),
- une **situation** (quand, où, pourquoi),
- une **intention** (informer, séduire, émouvoir, etc.).

Exemple :
Le même texte (« il fait chaud aujourd'hui ») devient un discours différent selon qu'il est prononcé :

- à la radio (discours météorologique),
- dans une conversation (discours familier),
- dans un roman (discours narratif ou romanesque).

Le **discours** = le **texte en action**, en **situation**.

3. Le type de texte : une classification linguistique

Dans les années 1980-1990, l'école française a utilisé la typologie de **Jean-Michel Adam (1992)** pour décrire les textes selon leurs structures internes.

Type de texte	Fonction dominante	Marques linguistiques	Exemple
Narratif	Raconter	verbes d'action, passé simple, imparfait	un conte
Descriptif	Représenter	adjectifs, expansions, présent	une description de lieu
Explicatif	faire comprendre	connecteurs logiques, présent de vérité	un article scientifique
Argumentatif	Convaincre	modalisateurs, connecteurs logiques	un éditorial
Injonctif	faire faire	verbes à l'impératif	une recette, une consigne

Limite :

Un texte réel n'est **jamais ''pur"** : il mélange souvent plusieurs types. Ainsi :

➞ Un article de presse raconte, décrit, explique et argumente à la fois.

➞ Un discours politique contient narration, argumentation et injonction.

4. Le genre de discours : une forme sociale stabilisée

La notion de genre discursif vient de Mikhaïl Bakhtine, philosophe et linguiste russe. Il introduit l'idée que chaque activité sociale produit des formes langagières typiques, appelées genres de discours.

Définition, selon (Bakhtine, 1984) :

Pour lui, « Chaque sphère d'utilisation de la langue élabore ses types relativement stables d'énoncés que nous appelons genres du discours. Autrement dit, chaque milieu (école, médias, politique, internet, etc.) développe **ses propres genres**, reconnaissables par :

- leur **contenu thématique**,
- leur **style linguistique**,
- leur **organisation formelle**,
- leur **finalité sociale**.

Exemples :

- à l'école → exposé, résumé, dissertation ;
- dans les médias → reportage, interview, chronique ;
- sur Internet → tweet, story, post Facebook, vlog ;
- dans la vie quotidienne → lettre, message vocal, avis, appel d'offres.

II. Du type au genre : pourquoi ce changement ?

1. Les types de textes : un modèle linguistique

La typologie classique se fonde sur **des propriétés formelles internes** (temps verbaux, connecteurs, organisation). Mais elle **oublie la situation de communication**, les **acteurs**, la **fonction sociale du discours**.

Exempleg :
Un texte narratif à l'école, un récit de voyage, une biographie, un témoignage et un post sur Instagram sont tous narratifs, mais ils **n'ont pas la même visée** ni la **même légitimité sociale**. Ils appartiennent à **des genres différents**.